

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 638

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

331 928 051 RCS Rennes.

AGRI MELESSE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 60979.00 EUR.

Adresse : Zone Artisanale Les Landelles, 35520 Melesse.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE AJIMATERIEL Société à responsabilité limitée au capital de 75.000 Euros, Dont le siège est situé Lieudit La Houzais, 35150 CORPS-NUDS, Immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 341.134.021, AGRI MELESSE Société par actions simplifiée au capital de 60.979 Euros, Dont le siège est situé Rue de la Nouvelle, ZA des Landelles, 35520 MELESSE, Immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 331.928.051, EVEN Société par actions simplifiée au capital de 30.000 Euros, Dont le siège est situé 1 Rue des Chaudronniers Parc d'activité de la Gare 35380 TREFFENDEL, Immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 433.785.391, ET ETABLISSEMENTS DELAGREE Société à responsabilité limitée au capital de 45.000 Euros, Dont le siège est situé Parc d'Activités de la Vigne, 35370 ETRELLES, Immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 353.653.769, AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 14 novembre 2025, les sociétés : AJIMATERIEL, Société à responsabilité limitée au capital de 75.000 Euros dont le siège est situé Lieudit La Houzais, 35150 CORPS-NUDS et immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 341.134.021, AGRI MELESSE, Société par actions simplifiée au capital de 60.979 Euros dont le siège est situé Rue de la Nouvelle, ZA des Landelles, 35520 MELESSE et Immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 331.928.051, EVEN, Société par actions simplifiée au capital de 30.000 Euros dont le siège est situé 1 Rue des Chaudronniers Parc d'activité de la Gare 35380 TREFFENDEL, et immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 433.785.391, (Ci-après ensemble les « Sociétés Absorbées ») Et la société : ETABLISSEMENTS DELAGREE, Société à responsabilité limitée au capital de 45.000 Euros dont le siège est situé Parc d'Activités de la Vigne, 35370 ETRELLES et immatriculée au R.C.S. de RENNES sous le numéro 353.653.769, (Ci-après la « Société Absorbante ») Ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption des sociétés AJIMATERIEL, AGRI MELESSE et EVEN par la société ETABLISSEMENTS DELAGREE. La société AJIMATEIREL ferait apport à la société ETABLISSEMENTS DELAGREE de la totalité de son actif, soit 2.883.937,62 Euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1.738.264,72 Euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1.145.672,90 Euros. La société AGRI MELLESE ferait apport à la société ETABLISSEMENTS DELAGREE de la totalité de son actif, soit 3.547.353,94 Euros, à charge de la totalité de son passif, soit 2.197.099,17 Euros. La valeur nette des apports

s'élèverait à 1.350.254,77 Euros. La société EVEN ferait apport à la société ETABLISSEMENTS DELAGREE de la totalité de son actif, soit 2.377.574,60 Euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1.732.173,91 Euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 645.400,69 Euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société HOLDING DELAGREE, société à responsabilité limitée au capital de 3.300.000 Euros, dont le siège social est situé Parc d'Activités de la Vigne, 35370 ETRELLES, immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 789.924.479, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution de parts sociales créées par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par les sociétés AJIMATERIEL, AGRI MELESSE et EVEN depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ETABLISSEMENTS DELAGREE. Les sociétés AJIMATERIEL, AGRI MELESSE et EVEN seront dissoutes de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2025. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de RENNES au nom de chaque société le 14 novembre 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux des sociétés absorbées dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.

